



## rentrée 2026 : message important concernant la restauration scolaire

publié le 06/07/2026

---

*Descriptif :*

pour les élèves demi-pensionnaires

---

Attention rappel :

l'inscription à la restauration scolaire 2026/2027 en ligne est obligatoire sur le site du département (comme indiqué sur le dossier d'inscription).

Si vous ne faites pas cette démarche, le repas de votre enfant sera automatiquement facturé à la tranche maximum de 4,80€.



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.